



Bruxelles, le 3 mars 2025
(OR. en)

6085/25

LIMITE

CORLX 183
CFSP/PESC 263
RELEX 176
ELARG 15

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre le règlement (UE) 2019/1890 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/... DU CONSEIL

du ...

**mettant en œuvre le règlement (UE) 2019/1890
concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées
menées par la Turquie en Méditerranée orientale**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1890 du Conseil du 11 novembre 2019 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale¹, et notamment son article 12, paragraphe 4,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

¹ JO L 291 du 12.11.2019, p. 3, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2019/1890/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 11 novembre 2019, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2019/1890.
- (2) Sur la base d'un réexamen par le Conseil, il convient de supprimer la mention relative à une personne faisant l'objet de mesures restrictives.
- (3) Il y a lieu de modifier le règlement (UE) 2019/1890 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (UE) 2019/1890 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente

ANNEXE

À l'annexe I du règlement (UE) 2019/1890, la mention relative à la personne suivante est supprimée:

1. Mehmet Ferruh AKALIN.

